



Le Calvaire
22510 TREDANIEL

REGLEMENT T3 TEAM RAID AVENTURE 2017

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement et la charte « T3 Team Raid Aventure » au moment où il se présente au départ de l'épreuve.

Un certificat médical d'aptitude à la pratique des raids sportif en compétition est obligatoire pour l'inscription au « T3 Team Raid Aventure » valide de moins d'un an à la date de l'épreuve

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 : L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur.

1.2 : Les concurrents confirment être pleinement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives dans un milieu naturel.

Les concurrents doivent être en possession d'une couverture responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

1.3 : Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à son annulation.

1.4 Le retrait des dossards se fera au terrain de foot de Trédaniel à partir de 7h00 jusqu'à 8h00.

Dépôt des vélos à Bel Air (situé à 10 minutes du départ) Briefing à 8h20 au départ.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 : Les parcours sont tracés en milieu naturel. La progression se fait en course à pied, en VTT, en canoé et épreuve de tir à l'arc à l'arrivée.

2.2 : Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passage qui doivent être passés obligatoirement en équipe, ou pour le relais par l'équipier en course.

2.3 : Tout contrôle de passage « obligatoire » non passé entraînera la disqualification de l'équipe.

2.4 : Les équipes devront respecter en priorité le code de la route.

2.5 : L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé, ceci pour des raisons de sécurité (circulation, autorisations temporaires....) ou par décision de l'organisation.

2.6 : Les concurrents ne doivent emprunter les axes goudronnés que s'ils sont autorisés par L'organisation et signalés. Des équipes de contrôleurs mobiles pourront disqualifier immédiatement les concurrents en infraction par rapport à ce point.



Le Calvaire
22510 TREDANIEL

REGLEMENT T3 TEAM RAID AVENTURE 2017

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS

3.1 : L'inscription des équipes se fait par Internet sur le site du T3 Team : <http://t3team.bzh>
Le bulletin d'inscription sera téléchargeable sur le site du t3 team et sera à envoyer par courrier ou mail avec le dossier complet : inscription, certificat valide et règlement à :
Mme NOIROT Catherine: 10 bis, Impasse des Lilas - 22510 Trédaniel –
catherine.noiro2@wanadoo.fr.

L'inscription par équipe sera de 40 euros.

3.2 : Composition des équipes :

- Equipe de 2 personnes
- Homme / Femme / Mixte

3.3 : Seules les équipes complètes et ayant fourni leur certificat médical valide datant de moins d'un an sont autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

3.4 : Une équipe est considérée comme inscrite après réception du dossier d'inscription complet (inscription + certificat médical valide + règlement financier).

3.5 : L'interlocuteur de l'organisation est le capitaine, il doit donner un nom à l'équipe, il est destinataire des documents de course.

3.6 : L'âge minimum pour participer à l'épreuve du « T3 Team Raid Aventure » est de 18ans.

3.7 : Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ avec plus d'un quart d'heure de retard sera forfait.

3.8 : Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours et rendre sa puce.

3.9 : Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation : dossard, puce, plaque VTT.

3.10 : Les concurrents sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve (vêtements, eau, nourriture, matériel de réparation...). Ils sont obligés de transporter eux-mêmes le matériel obligatoire désigné.

L'organisation proposera des ravitaillements.

3.11 : Le port du casque est obligatoire sur toutes les sections de l'épreuve.

3.12 : Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur et leurs partenaires des images et des photos faites sur l'opération. Ceci sans limitation ni dans le temps, le support ou la quantité ni le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toute photo ou image vidéo prise sur chacune des étapes pour toute utilisation commerciale, promotionnelle et publicitaire dans tout type de support (y compris Internet).

3.13 Un chèque de caution de 50 euros sera demandé pour la restitution de la puce lors de la remise des dossards



Le Calvaire
22510 TREDANIEL

REGLEMENT T3 TEAM RAID AVENTURE 2017

ARTICLE 4 : CHRONOMETRAGE

- 4.1 : Seul le comité de course est habilité à donner le départ.
- 4.2 : Le temps de l'équipe ne sera validé qu'après passage de la ligne d'arrivée à Trédaniel des deux concurrents ou pour le relais du deuxième équipier.
- 4.3 : Toute réclamation concernant la course devra être faite par écrit et transmise au P.C. course dans la demi-heure suivant l'arrivée.

ARTICLE 5 : CONTROLES DE PASSAGE

- 5.1 : Plusieurs contrôles de passage (C.P) devront être passés.
- 5.2 : Ces C.P se feront par un membre de l'organisation présent à certains points qui vous seront communiqués.
- 5.3 : Le capitaine devra pointer le passage de l'équipe
- 5.4 : La carte de pointage sera remise aux contrôleurs à l'arrivée.

ARTICLE 6 : ABANDONS

- 6.1 : L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la disqualification de celle-ci.

ARTICLE 7 : CAUSES DE MISE HORS COURSE

- 7.1 : Toute transgression du présent règlement
- 7.2 : Abandon de l'équipier : disqualification

CAUSES DE MISE HORS COURSE :

- Toute équipe surprise en dehors des parcours ou zones autorisés= disqualification immédiate
- Non respect des consignes données par les signaleurs routiers
- Assistance en dehors des points autorisés à celle-ci
- Changement d'équipiers pendant l'épreuve
- Absence du port du casque VTT quand cela est imposé
- Non respect des règles de sécurité indiquées lors d'un briefing
- Non respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil, parc VTT, arrivée etc...
- Abandon de détritus en dehors des sacs prévus à cet effet (tri-sélectif) aux C.P. et sur l'ensemble du parcours
- Détérioration de biens publics ou privés (passage dans propriétés, jardins, cultures, plantations...)



Le Calvaire
22510 TREDANIEL

REGLEMENT T3 TEAM RAID AVENTURE 2017

ARTICLE 8 : CLASSEMENT

ATTENTION :

la course en relais n'entre pas dans le classement pour le challenge ARMORIC DEFI RAID

- 8.1 : Seules les équipes se présentant complètes seront classées.
- 8.2 : Le classement sera établi à partir du temps du dernier équipier.
- 8.3 : Les réclamations devront se faire dans les conditions stipulées dans l'article 4.4.
- 8.4 : Le jury est composé de membres de l'organisation, il est seul habilité à recevoir les réclamations
- 8.5 : Plusieurs classements sont proposés en fonction de la catégorie d'inscription en binôme ou en relais : Homme, Femme, Mixte.
- 8.6 : Un lot sera offert à chaque concurrent raideur ainsi qu'un casse-croute et une boisson à tous les participants.

ARTICLE 9 : ANNULATIONS/REMBOURSEMENTS

9.1 : En cas de forfait d'une équipe, celle ci doit avertir l'organisation au plus tard avant la date de clôture des inscriptions, soit 2 semaines avant l'épreuve, par courrier en RAR (cachet de la poste faisant foi), elle pourra être remboursée si elle en fait la demande par écrit et sur justificatif.

9.2 : En cas de forfait d'un ou plusieurs équipiers par blessures ou force majeure (fournir justificatif), le remboursement de l'inscription ne sera possible que si la demande est faite au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être demandé.

9.3 : Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation, et quelque en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

9.4 : La participation à l'épreuve étant subordonné à la fourniture de certificat médical valide datant de moins d'un an et à la possession du matériel obligatoire, aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation des documents ou du matériel.

ARTICLE 10 : ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

De l'équipe :

- 1 téléphone mobile chargé (donner le numéro à l'organisation au plus tard le jour de l'épreuve)
- Matériel pour réparation VTT

Individuel :

- Une couverture de survie,
- Des vivres de course (barres énergétiques, boissons ...).